



Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

1. Le mandat du Dr Hussein A. Gezairy en qualité de Directeur régional pour la Méditerranée orientale expire le 30 septembre 2007.

2. A sa cinquante-troisième session, le Comité régional de la Méditerranée orientale, conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et à l'article 51 de son propre Règlement intérieur, a désigné le Dr Hussein A. Gezairy pour un nouveau mandat en qualité de Directeur régional pour la Méditerranée orientale et a adopté la résolution suivante :¹

Le Comité régional,

Vu l'article 52 de la Constitution, et

Conformément à l'article 51 de son Règlement intérieur,

1. DESIGNER le Dr Hussein A. Gezairy Directeur régional pour la Méditerranée orientale, et
2. PRIER le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination du Dr Hussein A. Gezairy à compter du 1^{er} octobre 2007.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la résolution susmentionnée du Comité régional de la Méditerranée orientale conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

¹ Résolution EM/RC53/R.1.

4. Ensuite, le Conseil exécutif est invité à examiner le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'OMS ;

Vu la désignation faite par le Comité régional de la Méditerranée orientale à sa cinquante-troisième session ;

1. NOMME à nouveau le Dr Hussein A. Gezairy en qualité de Directeur régional pour la Méditerranée orientale à compter du 1^{er} octobre 2007 ;

2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Hussein A. Gezairy un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2007, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du Personnel.

= = =